



RESOLUTION GENERALE

Soumise au XXIIIème Congrès de
l'Union Départementale

Des Syndicats CGT-FO de l'AUBE

3 OCTOBRE 2024

CRENEY (TROYES)

1 / Réaffirmer notre confédéralisme et notre indépendance.

Le Congrès de l'Union Départementale FORCE OUVRIERE de l'Aube, rassemblé en Congrès à Creney près Troyes le 03 octobre 2024, réaffirme l'indépendance de la Confédération Générale du Travail FO, vis-à-vis du patronat, des gouvernements, des partis ou groupements politiques, des religions et des courants philosophiques.

Plus que jamais, il affirme sa volonté de mener ses actions en dehors de toute influence politique et réaffirme son attachement indéfectible à la Charte d'Amiens, pilier du syndicalisme confédéré libre et indépendant.

Notre confédéralisme tire sa force de sa capacité à unifier la défense des droits et la représentation des intérêts matériels et moraux des travailleurs, salariés actifs, demandeurs d'emplois et retraités, au travers de ses instances structurantes que sont les Unions Départementales, avec les Fédérations Nationales.

Le Congrès appelle l'ensemble des syndicats du département à agir de manière responsable au renforcement de notre Union Départementale.

2/ Défense des libertés syndicales et démocratiques.

Considérant que le droit de revendiquer est fondamental, le Congrès de l'UD FO de l'Aube s'oppose fermement à toutes tentatives de criminalisation de l'action syndicale, et exige l'abandon de toutes poursuites et accusations visant les militants syndicaux.

Le Congrès rappelle son attachement indéfectible aux libertés démocratiques, individuelles et collectives, en particulier ceux du droit de grève et de manifester.

Le Congrès s'alarme des dérives autoritaires de l'Etat à l'encontre des mobilisations syndicales et populaires, telles que celles concernant les retraites et la guerre. Il dénonce également les interdictions de manifestations et de réunions observées au cours des derniers mois.

Le Congrès condamne toutes les violences et la répression mises en œuvre par le gouvernement contre les manifestations. Il condamne également toutes les lois liberticides et exige qu'aucune entrave ne soit apportée, ni à la liberté de manifestation, ni au droit de grève.

3/ Non à la guerre.

Le congrès condamne fermement toutes les guerres ainsi que les économies de guerre. Notre revendication « Pain, Paix, Liberté » est plus que jamais d'actualité. Le Congrès exige l'arrêt de tous ces conflits et se prononce pour la paix immédiate dans tous les pays en guerre.

Le congrès exige la libération des otages et des prisonniers politiques partout dans le monde.

4/ Contre le racisme et toutes les discriminations.

Le Congrès de l'UD FO de l'Aube rappelle qu'il combat toute forme de racisme, de xénophobie, d'antisémitisme et toute idéologie de rejet de l'autre. Avec la Confédération, le Congrès rappelle son opposition à la loi immigration, profondément inégalitaire, discriminatoire et stigmatisante.

5/ Défense des services publics.

Il n'y a pas de République sans service public !

Le Congrès condamne la politique de destruction des services publics et revendique d'urgence des investissements massifs pour tous les secteurs, et en particulier pour la santé et l'éducation nationale.

La qualité de l'accueil et du service public rendu aux citoyens ne cessent de se dégrader.

Les politiques d'austérité pèsent à la fois sur les usagers des services publics et participent à la destruction des statuts des agents.

Le Congrès de l'UD FO de l'Aube revendique l'arrêt des fermetures de services, et un renforcement des services publics de proximité ainsi que le recrutement de fonctionnaires titulaires pour répondre aux besoins fondamentaux de la population sur tout le territoire.

Le Congrès rappelle que les agents publics ne doivent pas être considérées comme un coût, mais une richesse qui contribue à garantir les valeurs républicaines et la cohésion sociale.

6/ Salaires.

Le Congrès rappelle que les travailleurs subissent depuis 2021 une inflation insupportable. En juillet 2024, selon l'INSEE, les prix à la consommation augmentent de 2.3% sur un an. Pour FO, seule l'augmentation des salaires est la réponse pérenne au maintien du pouvoir d'achat des salariés du public comme du privé.

Dans ce contexte persistant, le Congrès de l'UD FO de l'Aube revendique l'augmentation générale des salaires et traitements, ainsi que celles des retraites, pensions, allocations, y compris celles liées à la maladie et au handicap, minima sociaux et bourses étudiantes, à la hauteur de l'inflation.

Devant les inégalités, notamment femmes-hommes, le Congrès revendique « à travail égal-salaire égal » !

Le Congrès de l'UD FO de l'Aube rappelle son attachement en priorité à la rémunération indiciaire dans la fonction publique, et s'oppose à toute forme de déconnexion de la valeur du point d'indice entre chaque versant de la fonction publique. Il réaffirme son attachement au statut général de la fonction publique de 1946, garant du principe de carrière, de la neutralité du fonctionnaire et de l'égalité d'accès du citoyen.

Le Congrès de l'UD FO de l'Aube s'oppose à toute forme de rémunération au mérite et exige le retrait de la loi dite « de transformation de la fonction

publique » et revendique donc le retour des CAP (Commissions Administratives Paritaires) dans leurs prérogatives initiales.

Le Congrès revendique une augmentation générale des salaires pour la fonction publique et demande le dégel et l'augmentation du point d'indice.

Par ailleurs, le Congrès condamne le projet de simplification du bulletin de salaire qui vise à supprimer toutes les lignes relatives au salaire différé à l'origine du financement de notre système de protection sociale pour en faire disparaître toute la transparence du « qui paie quoi, et combien ? »

Le congrès revendique la mise en place d'une conditionnalité des exonérations de cotisations, afin d'imposer de véritables négociations sur les salaires au niveau des branches professionnelles. Il réaffirme que toutes les aides publiques aux entreprises directes ou indirectes doivent être conditionnées au maintien et à la création d'emplois, à l'augmentation des salaires, aux investissements, aux relocalisations ou encore à l'interdiction de licenciements.

Le Congrès réaffirme son attachement à la négociation collective au sens de l'article 1 du code du travail, ainsi qu'à la pratique contractuelle et conventionnelle. Il dénonce les projets de simplification du gouvernement et s'opposera à toute nouvelle contre-réforme du droit du travail qui attaquerait le rôle des branches. Le Congrès rappelle sa revendication de rétablissement de la hiérarchie des normes entre les niveaux de négociation.

Le Congrès de l'UD FO de l'Aube revendique également la suppression du plafond de trois mandats consécutifs pour les élus du personnel, une représentation du personnel adapté aux entreprises de moins de 11 salariés, et la suppression du barème d'indemnisation des prud'hommes.

7/ Protection sociale et Assurance chômage.

Le déremboursement d'une catégorie de médicaments, la réduction du taux de prise en charge des consultations dentaires de 70 à 60 %...etc., ainsi que les recommandations de la Cour des comptes telles que l'augmentation du délai de carence de 3 à 7 jours, la non-indemnisation des arrêts de travail de moins de 8 jours, ou encore l'instauration d'un jour de carence d'ordre public non pris en charge ni par l'employeur, ni par la Sécurité sociale... toutes ces mesures visent à réaliser des économies pour réduire le déficit de la Sécurité sociale, mais risquent de dissuader certains de se soigner.

Le Congrès condamne la recherche permanente d'économies sur les dépenses sociales et les attaques multiples à l'encontre de notre modèle social.

Le Congrès rappelle son attachement à une protection sociale fondée sur le paritarisme, la cotisation et le salaire différé et réaffirme sa revendication d'arrêt des exonérations.

Pour « aller vers le plein-emploi » et « valoriser encore plus le travail », il était prévu que les règles d'indemnisation de l'assurance-chômage soient durcies à partir du 1^{er} décembre 2024. Cette réforme a été « suspendue » par le gouvernement dans la foulée du 1^{er} tour des élections législatives.

FO condamne des mesures qui frapperaient durement les demandeurs d'emplois les plus précaires et vulnérables.

Depuis les annonces du 1^{er} ministre ce mardi, il semblerait que ce projet soit finalement abandonné, le Congrès de l'UD FO de l'Aube demande l'agrément de la Convention d'assurance chômage de novembre 2023. Les précédentes réformes ont déjà fortement impacté le montant et la durée d'indemnisation, nombre de demandeurs d'emploi subissent la violence du chômage et n'ont pas choisi de s'y trouver.

8/ Conditions de travail.

La remise en cause des dispositions protectrices du contrat de travail individuel du salarié, des conventions collectives et des accords d'entreprise, et les nouvelles formes d'organisation du travail ont pour conséquences une inacceptable et dangereuse détérioration des conditions de travail, avec une augmentation des accidents, des risques psycho-sociaux, de leur fréquence et de leur gravité. Il en va de même avec la succession de réformes de la fonction publique et la charge de travail pour ses agents.

Le Congrès de l'UD FO de l'Aube dénonce la politique des employeurs et des pouvoirs publics concernant les accidents du travail et les maladies professionnelles trop souvent contestés, ainsi que les contentieux qui en découlent. Il note un nombre croissant de décès au travail, en 2023, 661 personnes en France sont mortes au travail selon les chiffres de l'OIT, soit 2 personnes par jour, qu'il est difficile de décorrélérer de la loi travail, de la suppression des CHSCT et de leurs prérogatives, ainsi qu'à la diminution du

nombre de délégués, dont le rôle essentiel est d'organiser la prévention et d'assurer une réactivité efficace pour éviter les accidents.

Le Congrès de l'UD FO de l'Aube réaffirme l'importance des services de prévention et de santé au travail, avec les moyens associés, dont le recrutement de médecins et d'infirmiers. Le Congrès revendique le rétablissement d'une véritable médecine du travail indépendante et protectrice des salariés et des agents de la fonction publique, ainsi que le retour de la reconnaissance de la pénibilité dans les métiers du BTP.

Le Congrès de l'UD FO de l'Aube condamne toutes les formes de harcèlement, agression et discrimination au travail.

Le Congrès revendique également le retour des CHSCT et de leurs prérogatives afin d'assurer une amélioration de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail.

9/ Emploi, enseignement public, formation et égalité professionnelle.

Le Congrès de l'UD FO de l'Aube condamne et rejette la politique d'orientation budgétaire à coup de dizaines de milliards d'euros d'économies. Il revendique des investissements massifs pour tous les secteurs, dont le logement social et dans la fonction publique (hôpitaux, EHPAD, éducation nationale...) et ce de toute urgence. Il dénonce le manque de moyens, les suppressions de postes, la sélection des élèves via parcours sup et le tri social lié au choc des savoirs mettant à mal l'égalité des droits que l'État doit garantir à la jeunesse de son pays.

Le Congrès de l'UD FO de l'Aube dénonce et condamne tous les statuts précaires dans tous les secteurs : les contractuels, les CDD, les intérimaires, les CDI intérimaires, le recours à toute forme d'ubérisation, le travail obligatoire non salarié des allocataires du RSA etc...

Le Congrès rappelle à ce titre que l'amélioration du taux d'emploi et d'égalité professionnelle des femmes et des salariés en situation de handicap est une priorité.

Le Congrès exige le retour à une gestion paritaire de la formation professionnelle garantissant à chaque salarié l'accès à une formation qualifiante, assurant ainsi un emploi stable et une évolution dans les classifications et les grilles salariales.

Le Congrès rejette l'instauration d'un reste à charge CPF (Compte Personnel de Formation), et plaide pour le renforcement du Conseil en évolution professionnelle.

Le Congrès revendique une véritable politique de l'emploi social et juste.

Pour l'UD FO de l'Aube, le CDI à temps plein doit être la norme qui régit les relations contractuelles entre les salariés et leur employeur dans le secteur privé.

10/ Retraites.

Le Congrès de l'UD FO de l'Aube salue la combativité des salariés et des syndicats qui se sont engagés dans tous les combats pour défendre notre régime de retraites. Par millions, les salariés de tous les secteurs d'activité ont fait grève et ont manifesté pour le retrait de la réforme des retraites, injuste et illégitime.

Méprisant la majorité de la population opposée à cette réforme, le gouvernement n'a pas hésité à utiliser le 49.3 pour arriver à ses fins.

Le Congrès FO de l'Aube réaffirme son attachement à la retraite par répartition et au maintien de tous les régimes des salariés : régime général, régime agricole, code des pensions civiles et militaires, ainsi que l'AGIRC, l'ARRCO et le retour au régime spéciaux et particuliers.

Le Congrès s'oppose à toute ponction par l'État dans les réserves du régime de retraite complémentaire.

Le Congrès reste opposé à tout allongement de la durée de cotisations, à tout recul de l'âge de départ à la retraite, et à toute disparition des régimes spéciaux.

Par conséquent, il revendique le retrait de la réforme des retraites adoptée via le 49.3 en 2023.

11/ Développement et syndicalisation.

Le Congrès invite les syndicats à assurer la présence la plus large de FO dans les élections CSE, en aidant à la négociation des protocoles d'accords préélectoraux, à la recherche de candidats, et appelle à rester mobilisé pour la réussite des élections professionnelles dans les TPE et dans les chambres d'agriculture.

Le Congrès invite à tout mettre en œuvre pour renforcer les structures FO, afin de conquérir de nouvelles implantations en liaison avec l'UD et les fédérations concernées.

Le Congrès de l'UD FO de l'Aube, instruit de l'expérience du combat contre la réforme des retraites, privilégiera la grève continue dans l'action commune interprofessionnelle et si possible intersyndicale, pour arracher les victoires nécessaires à la classe ouvrière.

**Pas de trêve pour les
revendications !**

**Pain, paix et liberté demeurent les principes
fondamentaux qui guident notre action syndicale !**

**Vive l'Union Départementale des Syndicats
FO de l'Aube ! Vive la Confédération Générale
du travail Force Ouvrière !**

Adoptée au Congrès de Crenay (Troyes) à l'unanimité le 03 octobre 2024.